

**COMMUNE  
DE  
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION 2025/50**

**Conseil municipal du mardi 14 octobre 2025**

Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

**Président** : Philippe TISSOT, Maire

**Secrétaire de séance** : Aurélie GUTIERREZ

**Membres présents à la séance** : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Stéphanie BOURGEOIS, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

**Membres excusés** : Eloïse REVOL donne pouvoir à Aurélie Gutierrez ; Didier COQUARD donne pouvoir à Sébastien Bouchard ;

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GEHANT.

|                                        |
|----------------------------------------|
| <b>OBJET</b> : Tarifs – Cantine – 2026 |
|----------------------------------------|

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été voté des tarifs transitoires dans l'attente du résultat de l'appel public à la concurrence concernant le prestataire de restauration scolaire.

Le coût par repas facturé par l'entreprise a fortement augmenté à cette occasion. Si l'on ajoute les coûts de personnel municipal qui encadre le service, nettoie les salles et assure la surveillance dans la cour pendant ce temps méridien, les coûts explosent.

Il est donc proposé d'augmenter les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les parents seront prévenus dès que la délibération sera exécutoire afin de les préparer à cette évolution.

La commission enfance, jeunesse et petite enfance a travaillé sur les tarifs et propose une évolution des tarifs de base comme suit :

■ Repas maternelle : 4,40 € au lieu de 4,30 € soit une augmentation de 2,3 % environ

■ Repas primaire : 4,85 € au lieu de 4,70 € soit une augmentation de 3,2 % environ

Les paniers repas restent au même tarif de 2,10 € (même si l'attention des parents est attirée sur les tarifs spécifiques de Newrest pour la fourniture de repas spécifiques pour les enfants avec PAI !).

Les repas des adultes sont aussi inchangés.

Quant aux repas pris sans inscription préalable, ils restent fixés au double des repas inscrits dans les temps, soit respectivement 8,80 € et 9,70 €.

Le tarif « social » passe à 2,20 € pour les maternelles et 2,42 € pour les primaires.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'augmentation des tarifs de restauration scolaire pour l'année 2026 comme suit :

■ Repas maternelle : 4,40 euros

■ Repas primaire : 4,85 euros

■ Panier repas pour PAI : 2,10 euros

- Repas adultes : 6,70 euros
- Repas maternelle sans inscription : 8,80 euros
- Repas primaire sans inscription : 9,70 euros

**FIXE** le tarif « social », pour l'année 2026, à :

- Repas maternelle : 2,20 euros
- Repas primaire : 2,42 euros
- Repas maternelle sans inscription : 4,40 euros
- Repas primaire sans inscription : 4,85 euros

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la  
publication et de la transmission en préfecture le  
21 octobre 2025

Philippe TISSOT  
Maire

